

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 11 Avril 2024
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2024-02-07 - FIN (7.1) - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 AU BUDGET ANNEXE MOBILITE DE L'EXERCICE 2024

DATE DE CONVOCATION : 04 AVRIL 2024

DATE DE PUBLICATION : 16 AVRIL 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), BONNIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (sauf pour la délibération 2024-02-02), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde (à compter de la 2024-02-06), ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel (ayant la procuration de ERDEM Olivier), HEYOB Olivier (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), DE SANTIS Fabrice (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), BONJEAN Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette (ayant la procuration de GUEGUEN Marie), BRETENOUX Patrick, SIMONIN Hervé, CAULE Emeline (à compter de la 2024-02-03), FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, PIERSON Marianne, POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, ROSSO Michel, MANSUY Thierry, MANSION François, MATTE Jean-François, DICANDIA Chantal, ASSFELD LAMAZE Christine, EZAROIL Fatima, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie.
<u>Avis de procuration :</u>	7 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Fabrice DE SANTIS
<u>Nombre de présents :</u>	2024-02-01 : 54 Présents. 2024-02-02 : 53 Présents. De la 2024-02-03 à la 2024-02-05 : 55 Présents. De la 2024-02-06 à 2024-02-20 : 56 Présents. 2024-02-21 : 55 Présents. 2024-02-22 : 56 Présents. 2024-02-23 : 50 Présents. De la 2024-02-24 à la fin : 56 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	2024-02-01 : 61 Votants. 2024-02-02 : 60 Votants. De la 2024-02-03 à la 2024-02-05 : 62 Votants. De la 2024-02-06 à 2024-02-20 : 63 Votants. 2024-02-21 : 61 Votants. 2024-02-22 : 63 Votants. 2024-02-23 : 57 Votants. De la 2024-02-24 à la fin : 63 Votants.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5,
Vu le vote du compte financier unique 2023,

Les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (CFU). Les résultats doivent être reportés ou affectés dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU. Si celui-ci intervient avant l'adoption du budget primitif (BP) de l'exercice suivant, la reprise des résultats est effectuée de fait dans ce BP.

La reprise du résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'effectue dès lors dans les conditions suivantes :

- **l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser, en dépenses et en recettes,**
- **le solde disponible peut dès lors être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.**

Le cas échéant, l'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 d'affectation des résultats (« excédents de fonctionnement capitalisés ») ne peut intervenir qu'après le vote du compte financier unique et au vu de la délibération d'affectation.

Après avoir entendu et adopté le compte financier unique 2023,
Considérant les résultats de l'exercice 2023,
Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **arrêter les résultats définitifs conformément au compte financier unique 2023 et de les affecter comme suit :**

BUDGET ANNEXE MOBILITE (71000)

<i>Mouvement réels et d'ordre</i>	Budget cumulé	Résultat reporté de fonctionnement	Titres/mandats émis	Restes à réaliser
Recettes de fonctionnement	5 434 129,06	1 974 129,06	3 527 018,64	
Dépenses de fonctionnement	5 434 129,06		3 529 027,18	
Recettes d'investissement	1 928 285,14		778 893,30	12 276,00
Dépenses d'investissement	1 928 285,14		621 058,58	145 212,30

Résultat de fonctionnement N-1 :

A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-2 008,54
B - Résultat antérieur reporté précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+1 974 129,06
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	+1 972 120,52

Résultat d'investissement N-1 :

D - Solde d'exécution N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
D 001 Besoin de financement	
R 001 Excédent de financement	+157 834,72

Restes à réaliser d'investissement :

E - Solde des restes à réaliser N-1 :	
Besoin de financement	-132 936,30
Excédent de financement	

F - Besoin de financement (le cas échéant) = D + E	+0,00
C - Reprise des résultats = G + H + I	+1 972 120,52
Affectation en réserves R 1068 en investissement (G + H) :	
G - Couverture du besoin de financement F	+0,00
H - Affectation complémentaire	+0,00
I - Report en fonctionnement R 002 :	+1 972 120,52
Déficit reporté D 002	0,00

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat				
Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1	R1068 : excédents capitalisés
0,00	1 972 120,52	0,00	157 834,72	0,00

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 16/04/2024 à 11h18

REÇU EN PREFECTURE
le 16/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20240411-2024_02_07-